

**LANSON-BCC**  
**Société anonyme au capital de 135 088 300 €**  
**Siège social : Allée du Vignoble 51100 Reims**  
**389 391 434 RCS Reims**

**Tableau récapitulatif des autorisations financières**

TITRES CONCERNES DATE D'ASSEMBLEE GENERALE (DUREE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION)	RESTRICTIONS	UTILISATIONS DES AUTORISATIONS
<b>EMISSION AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL</b>		
(1) AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES AG DU 12 MAI 2023-9 <sup>EME</sup> RESOLUTION (26 MOIS, EXPIRATION LE 12 JUILLET 2025)	<b>Montant maximum d'augmentation du capital</b> 50 000 000 € pour l'émission de titres représentant une quotité du capital social 150 000 000 € pour les titres de créances	Néant
AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIMES AG DU 12 MAI 2023-12 <sup>EME</sup> RESOLUTION (26 MOIS, EXPIRATION LE 12 JUILLET 2025)	<b>Montant maximum d'augmentation du capital</b> 150 000 000 €	Néant
<b>EMISSION SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL</b>		
(2) AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES PAR PLACEMENT PRIVE AG DU 12 MAI 2023-10 <sup>EME</sup> RESOLUTION (26 MOIS, EXPIRATION LE 12 JUILLET 2025)	<b>Montant maximum d'augmentation du capital</b> Limite de 20% du capital social par an 50 000 000 € pour l'émission de titres représentant une quotité du capital social 150 000 000 € pour les titres de créances	Néant
AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSIONS RESERVEES AUX ADHERENTS DE PLANS D'EPARGNE D'ENTREPRISE AG DU 12 MAI 2023-13 <sup>EME</sup> RESOLUTION (26 MOIS, EXPIRATION LE 12 JUILLET 2025)	<b>Montant maximum d'augmentation du capital</b> 5 000 000 € Dans la limite des plafonds non utilisés fixés au (1) et (2)	Néant
<b>RACHAT D' ACTIONS</b>		
OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS AG DU 26 AVRIL 2024-16 <sup>EME</sup> RESOLUTION (18 MOIS, EXPIRATION LE 26 OCTOBRE 2025)	<b>Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées</b> 10 % du capital social ou 5% dans le cas de rachat d'actions en vue d'opérations de croissance externe Nombre maximum d'actions pouvant être détenues par la société : 10 % du capital social Prix maximum de rachat des actions : 60 € Montant global maximum du programme de rachat d'actions : 30 000 000 €	Rachat du 16 décembre 2024 et contrat de liquidité
REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS AUTO-DETENUES AG DU 26 AVRIL 2024-17 <sup>EME</sup> RESOLUTION (18 MOIS, EXPIRATION LE 26 OCTOBRE 2025)	<b>Nombre maximum d'actions pouvant être annulées pendant 24 mois</b> 10 % des actions composant le capital social	Néant
<b>EMISSION AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL</b>		
AUGMENTATION DU MONTANT DES EMISSIONS VISEES AU (1) ET (2) EN CAS DE DEMANDES EXCEDENTAIRES AG DU 12 MAI 2023-11 <sup>EME</sup> RESOLUTION (26 MOIS, EXPIRATION LE 12 JUILLET 2025)	<b>Montant maximum d'augmentation du capital</b> 15 % de l'émission initiale Dans la limite des plafonds fixés au (1) et (2)	Néant
ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE DE LA SOCIETE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET/OU DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE OU DES SOCIETES LIEES AG DU 26 AVRIL 2024-18 <sup>EME</sup> RESOLUTION (38 MOIS, EXPIRATION LE 26 JUIN 2027)	<b>Nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement</b> 10 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution.	Conseil d'administration du 7 mars 2024